

Réf: Dossier N° 149716

## Avis de constitution

### SOCIETE SOCIETE « BOLLI AFRICA »

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY RIVIERA  
PALMERAIE, Lot 143, Ilot 02

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 15/07/2022, et enregistrés au CEPICI le 12/10/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « BOLLI AFRICA »

Objet : La société a pour objet directement ou indirectement en République de Côte d'Ivoire, soit pour son propre compte, soit pour le compte de tous tiers ou en participation :

- Transport privé, public de personnes et/ou de marchandises ;
- Prestations de logistique, stockage et d'entreposage de marchandises ;
- Conseil et consulting en matière de transport et de logistique ;
- Réparation et entretien de tous véhicules automobiles, mécanique générale et maintenance automobile ;
- Négoce équipements et pièces détachées se rapportant à l'automobile ;
- Formation et recyclage des conducteurs ;
  
- Location et vente de véhicules ;
- Import-export ;
- La participation dans toutes affaires ou entreprises se rapportant à l'objet social, par voie d'apport, de fusion, souscription, achat de titres, droits sociaux, constitution de sociétés ou autrement ;
- et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, financières, juridiques ou économiques se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes, susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales

de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY RIVIERA PALMERAIE, Lot 143, Ilot 02

Dirigeant(s) : M FOFANA DJAKARIDJA (COGÉRANT), M ALCINDOR PRESSIGNY BERNARD (COGÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-05772 du 17/10/2022 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°53527/GTCA/RC/2022 du 17/10/2022

